## COMMUNE d'OCQUERRE



## Arrêté du Maire

N°2021-10

Objet : Arrêté temporaire Portant réglementation de la circulation et du stationnement 1 Rue du Bel Air

Nous, Bruno GAUTIER, Maire de la Commune d'Ocquerre,

VU le Code de l'administration communale et notamment le livre 1er, titre V,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des collectivités Territoriales et notamment les articles L2212-1, L2112-2, L2213-1, L2213-4, L2213-6 et suivants

VU l'article L.131-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande formulée par ENEDIS sise 18 Avenue Franklin Roosevelt, agissant dans le cadre des travaux nécessaire à l'alimentation électrique d'une concession agricole 1 Rue du Bel Air,

**CONSIDÉRANT** qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement sur l'ensemble de la commune d Ocquerre

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup>: La société ENEDIS sise 18 Avenue Franklin Roosevelt est autorisé dans le cadre de l'alimentation électrique d'une concession agricole sise au 1 Rue du Bel Air à stationner sur l'ensemble de la commune pendant la durée des travaux à compter du 8 Mars 2021 pour une durée estimée à 30 jours.

Article 2: La circulation s'effectuera en demi-chaussée et sera limitée à 30 kms/h. Elle sera restreinte au droit du chantier et de sa zone d'approche aux autres véhicules.

Article 3: Le stationnement sera interdit aux autres véhicules sur l'emprise des travaux.

Article 4: Le pétitionnaire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée d'occupation du domaine public.

Article 5: La signalisation modifiant le stationnement et/ou la circulation des véhicules sera mise en place par les soins de l'intervenant de façon apparente, conformément à la législation en vigueur.

Article 6 : Il est précisé qu'à la fin du chantier, l'entreprise qui interviendra pour le compte d'ENEGIS devra remettre en état les pelouses, les végétaux et le revêtement de trottoirs et de la chaussée.

Article 7: Copie du présent arrêté sera transmise à :

La Gendarmerie de Lizy sur Ourcq,

Le centre de Secours des Pompiers de Lizy sur Ourcq,

Transports Marne et Morin.

Ocquerre, le 17 Février 2021 Pour extrait conforme,

Le Maire, Bruno GAUTIER